

bâties ; les terres prises et à prendre dans cette Paroisse sont en général d'une bonne qualité.

13. Je ne sais pas et je ne peux dire quelles sont les causes qui pourroient empêcher de prendre des terres ailleurs, ou qui retardent les établissemens, mais je crois qu'ici elles se concèdent et se prennent rapidement.

14. Il ne va aucun des habitans de cette Paroisse s'établir dans les Townships où les terres sont concédées en franc et commun soccage : je pense que c'est parceque qu'ils n'aiment point cette tenure, car j'entends dire qu'ils trouvent avoir plus d'avantage à prendre des terres dans les Seigneuries.

VILLADE, Ptre. et Curé
de Ste. Marie de la Beauce.

ST. HENRY DE LAUZON.

1. Le nombre d'ames de la Paroisse de St. Henry de Lauzon est de 3530.

2. Le nombre de Chefs de familles possesseurs de terres dans la Paroisse, residant sur des terres et tirant leur subsistance entièrement ou en parti du produit d'icelles, est de 500

3. Le nombre d'engagés pour les travaux de l'Agriculture est de 56, et le nombre de ceux qui appartiennent à la famille sans recevoir de gages est de 300.

4. La plus grande étendue de terre que possède aucun individu dans la Paroisse est de six arpens.

5. Le nombre d'individus possédant une étendue de terre égale à deux terres de trois arpens est de 12.

6. Le nombre de terres de moins de trois arpens peut être classé comme suit ; terres de deux arpens 36, terres d'un arpent et demi 14, terres d'un arpent 6.

7. Baptêmes 1443, Sépultures 644, Mariages 218.

8. Le nombre de cultivateurs au dessus de vingt-cinq ans, non mariés, est de 18, et le nombre de filles au dessus de 18 ans 250.

9. Je ne connois pas l'étendue des terres non concédées dans la dite Paroisse, je sais seulement que le nombre en est considérable, et qu'elles sont toutes susceptibles de culture.

10. Il n'y a point de chemins à travers les terres, et la plus grande partie a été arpentée.

11. Il y a eu des Concessions avant 1759, les terres étoient de 30 et quelques-unes de 40 arpens sur trois, le Seigneur exi-